

Soutenir les projets de l'université

Verser la taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous décidez l'affectation. Elle soutient la qualité et l'aménagement des enseignements en participant au financement des moyens pédagogiques mis à la disposition de ses étudiants.

>>> [Télécharger la liste des diplômes ouvrant droit à la taxe d'apprentissage](#)

Sont habilités à percevoir la TA

Faculté de Droit

Faculté des Langues

Faculté des Lettres et Civilisations

Faculté de Philosophie

iaelyon School of Management

IUT Jean Moulin

Campus de Bourg-en-Bresse

SCUIO-IP - Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle

Mise à jour : 24 octobre 2018